

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU G.I.P. AVITEM DU 28 JANVIER 2021

Par délibération 21-2027 CE approuvée en séance du 20 avril 2021, la collectivité de Corse a décidé de son adhésion au groupement d'intérêt public « Agence des Villes et territoires Méditerranéens Durables » en qualité de membre.

En conséquence et en application de l'article 5 de la convention constitutive du G.I.P., il est décidé que devient membre de l'AVITEM :

La Collectivité de Corse, 22 Cr Grandval, 20000 Ajaccio.

AVITEM
Agence des Villes et Territoires
Méditerranéens durables
81/83 Boulevard de Dunkerque
CS 50603 - 13217 Marseille Cedex 02
Siret : 130 016 504 00065
Tel : +(0)4 95 09 44 00 - www.avitem.org
TVA intracommunautaire FR11130016504

Adopté à l'unanimité

81-83 Boulevard de Dunkerque - CS 50603 - 13217 Marseille Cedex 02

Tel +33(0)4 95 09 44 00 – contact@avitem.org – www.avitem.org